

Procès - Verbal

Séance du 26 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de février à 18h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absents : Messieurs Gérald LAQUERRIERE et Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Monsieur Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à Monsieur Antonio PREVOST.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Francis DELABY se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2024
- Convention de partenariat avec les Centres Sociaux Ruraux (CSR)
- Plan de financement des travaux sanitaires école
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2024

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 19/01/2024.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Convention de partenariat avec les Centres Sociaux Ruraux (CSR)

Madame le Maire présente la convention concernant les 4 gestionnaires d'accueils collectifs pour mineurs du territoire de la Picardie Verte, qui s'inscrit dans le cadre de la fiche action 5 de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 du territoire de la Picardie Verte, contractualisé entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes du territoire de la Picardie Verte, les syndicats intercommunaux du Territoire de la Picardie Verte, la CAF de l'Oise et la MSA de Picardie. Dans cette convention, il est précisé l'objet fixant les conditions et modalités de la mission confiée aux gestionnaires par les collectivités, le cadre réglementaire, le fonctionnement du service, la responsabilité des gestionnaires, la durée et la participation financière.

Il est précisé que la participation aux coûts de fonctionnement des journées extrascolaires et périscolaires pour les enfants est établie sur la base de fréquentation des structures organisées dans les différentes communes du territoire. La participation est effectuée sur présentation d'un relevé de fréquentation détaillé comportant le nom, prénom, âge des enfants.

Le coût horaire par enfant sera de **1.07 €** dans la limite de 8 heures par jour, soit 8.56 €. Cette participation financière pour les extrascolaires et périscolaires, entre dans le cadre du bonus territoire attaché à la Convention Territoriale Globale « CTG » du Territoire de la Picardie Verte 2023-2027. Déduction faite de la prestation financière bonifiée de 0.43 euros de la CAF ($1.50 - 0.43 = 1.07$)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la Convention de partenariat avec les Centres Sociaux Ruraux (CSR) présentée et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Plan de financement des travaux sanitaires école

Dans la continuité de la rénovation du bâtiment et pour répondre notamment à la demande de l'école et des parents d'élèves, la commune envisage d'améliorer l'accès aux sanitaires (RDC côté hall d'entrée) avec :

- la pose de cloisons de séparation entre les toilettes afin de préserver l'intimité des enfants,
- le remplacement de la baignoire par une douche et d'un chauffe-eau électrique, pour faciliter l'accès à un point d'eau,
- le remplacement des 2 WC adultes par 1 WC et 1 lavabo PMR pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapés, (respect des normes),
- la réfection des évacuations d'eaux usées,
- le remplacement du carrelage et de la faïence,
- la création d'interrupteur, remplacement des câbles, disjoncteurs.

La visite des entrepreneurs sur le site, nous a conduits à demander un diagnostic. Le rapport du dossier technique nous indique la présence d'amiante. Les analyses viennent compliquer les travaux et nous obligent donc à procéder à un désamiantage. La facture prévisionnelle des travaux de désamiantage vient lourdement augmenter le plan de financement.

Madame le Maire remercie les entreprises qui sont intervenues rapidement sur ce dossier. Elle espère pouvoir commencer les travaux cet été pendant les vacances scolaires.

Monsieur Antonio PREVOST demande si d'autres devis seront demandés. Madame le Maire précise que oui, en effet d'autres devis sont en attente de réception. Elle ajoute que pour le moment rien n'est fixé, et que l'urgence est de solliciter une subvention. C'est pourquoi, Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Type de Dépenses	Montant en € H.T.	Type de Recettes + taux %	Montant en € H.T.
<u>ETUDE :</u> DIAGNOSTIC	330 €	DETR 45%	25 078 €
<u>TRAVAUX :</u> DESAMIANTAGE : ELECTRICITE : MACONNERIE : PLOMBERIE :	16 000 € 2 400 € 8 000 € 29 000 €		
		Commune 55 %	30 652 €
TOTAL GENERAL	55 730 €		55 730 €

Le conseil municipal :

- accepte le projet de l'opération : « AMELIORATION DES SANITAIRES A L'ECOLE, DONT LA CREATION D'UN WC ET D'UN LAVABO PMR »

- adopte le plan de financement - Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 55 730 € HT soit 66 876 € T.T.C.

- autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Oise, dans le cadre de la DETR et/ou d'une autre administration susceptible d'attribuer une subvention et notamment auprès de la CCPV.

- charge Madame le Maire de toutes les formalités relatives à ce projet, et notamment de prévoir l'opération au budget.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

- L'inauguration du Parcours de santé sportif, rue des Marronniers à Marseille en Beauvaisis se déroulera le samedi 16 mars 2024 à 11h30. Une invitation sera envoyée à la population. Une plantation d'arbres est en cours en collaboration avec la CCPV. Le fleurissement reste à l'étude ; des devis seront demandés à moyen terme.

- L'opération « Hauts-de-France Propres » initiée par la CCPV sera relayée par le Comité des fêtes. Elle se déroulera le dimanche 17 mars 2024 le matin. Une information suivra.

- Madame Martine DUCROCQ, ATSEM à l'école a demandé un détachement d'un an à compter du 11 mars 2024 pour l'hôpital Simone Veil de Beauvais.

- Le projet de vidéoprotection suit son cours. Le référent sécurité de la Gendarmerie doit nous rendre un avis pour élaborer le plan de financement.

● Un projet d'aménagement sur la ZAC du Gros Chêne (en face d'Intermarché) doit voir le jour. Le promoteur envisage de construire des logements et des bureaux. Un permis d'aménager doit être prochainement déposé.

● Les anciens pots de fleurs seront changés. Le fleurissement de la commune suivra.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Francis DELABY



Le Maire,



Isabelle DUBUT

